



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 13 octobre 2022

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DANS L'HÉRAULT

Extension de la liste des services bénéficiant d'un accès prioritaire dans 10 stations-service

Face aux difficultés d'approvisionnement en carburant dans les stations-service, le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a signé ce jour un nouvel arrêté réglementant la distribution des produits pétroliers dans le département selon les modalités suivantes :

- **Extension de la liste des usagers et services prioritaires bénéficiant d'une file réservée à l'approvisionnement en carburant dans 10 stations-service**

A compter de ce jour et jusqu'au lundi 17 octobre 2022 inclus, les véhicules des usagers et services prioritaires mentionnés dans le tableau *infra* bénéficient, pour s'approvisionner en carburant, d'une file réservée dans 10 stations-service de l'Hérault. Il appartient à chaque conducteur concerné de présenter un justificatif de l'exercice de ses activités (sérigraphie du véhicule, carte professionnelle, caducée etc.).

Forces de l'ordre	Police nationale Gendarmerie nationale Douanes Police municipale
Ministère des Armées	Militaires
Ministère de la Justice	Magistrats Administration pénitentiaire
Sécurité civile	Sapeurs-pompiers Associations agréées de sécurité civile
Transport sanitaire	Ambulances privées SAMU et SMUR Véhicules sanitaires légers Transporteurs de sang et d'oxygène
Pratique médicale	Médecins Infirmiers Pharmaciens et préparateurs Aides-soignants Services des établissements publics et privés de santé Grossistes répartiteurs de médicaments Laboratoires d'analyses médicales
Services d'urgence de dépannage	Gaz, électricité, services des eaux, téléphone, dépannage et remorquage sur routes, fourrière
Soins aux défunts	Transports funéraires

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Liste des 10 stations -service concernées dans l'Hérault :

VILLE	STATION	ADRESSE
MONTPELLIER	Carrefour Market	1742 avenue de Toulouse
MONTPELLIER	Auchan	1 avenue Villeneuve d'Angoulême
MONTPELLIER	TotalEnergies	567 avenue de la justice de Castelnaud
BEZIERS	Casino Carburants	Avenue Jean Moulin
BEZIERS	Access TotalEnergies	43 avenue Rhin et Danube
SETE	Auchan	Les métairies
BALARUC-LES-BAINS	Access TotalEnergies	Route de Sète ZAM
LODEVE	AVIA	Avenue de Montpellier
CLERMONT-L'HERAULT	Intermarché	2 Rue du Servent Zae Les Tannes Basses
AGDE	TotalEnergies	1 avenue de Belle Isle

- **Maintien de l'interdiction du remplissage des jerricans**

La vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole) dans des récipients transportables manuellement restent interdits dans l'ensemble du département de l'Hérault.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2